

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (468-09-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (469-09-2015);
3. Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 11 160 000 \$ (470-09-2015);
4. Adoption du projet de règlement numéro 1001-256 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – augmenter de 4 à 5 le nombre maximal de logements par terrain dans la zone 9661-08 (immeubles du 1744 au 1762, chemin Saint-Charles) (471-09-2015);
5. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-256 (472-09-2015);
6. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (473-09-2015) ;
7. Demande au ministère des Transports du Québec de reconnaître le protocole d'entente intervenu en avril 2003 concernant sa participation financière et le mode de gestion du projet de construction d'un pont d'étagement – autoroute 640 ouest (474-09-2015);
8. Adoption de soumission – services professionnels – plans, devis et surveillance des travaux d'infrastructures, de pont, d'aménagements paysagers et d'avant-projet pour l'intégration d'utilités publiques dans le projet de l'avenue Claude-Léveillé et du boulevard des Plateaux (475-09-2015);
9. Adoption de soumission – achat et installation de deux (2) unités multidisques de stockage (san) (476-09-2015);

10. Autorisation de signature - entente entre la Ville, 9222-9863 Québec Inc. (Les Jardins d'Angora) et/ou Les Tours Cachemire 1 inc. relativement à l'aménagement d'une piste cyclable sur les lots 4 993 269 et 4 993 040 du cadastre du Québec, propriétés de la Ville, incluant l'aménagement paysager, le mobilier urbain, la plantation de végétaux comprenant la plantation de 2 025 arbres sur les lots 3 440 553 et 3 440 534 du cadastre du Québec et prévoyant le dépôt d'une garantie à ces fins (477-09-2015);
11. Période de questions;
12. Levée de la séance (478-09-2015).

Donné à Terrebonne, ce 25^e jour du mois de septembre 2015.

Denis Bouffard, avocat
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
28 SEPTEMBRE 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 28 septembre 2015 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Marc Campagna, Frédéric Asselin et Jean-Guy Sénécal.

RÉSOLUTION NO : 468-09-2015
PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc
APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 469-09-2015
PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 470-09-2015

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 15 septembre 2015, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 11 160 000\$ à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 471-09-2015

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-256 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'augmenter de 4 à 5 le nombre maximal de logements par terrain pour l'usage « multifamiliale 4 à 6 logements » dans la zone 9661-08 (Chemin St-Charles).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne dans le gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, 3425, rue Camus, Terrebonne, lors de sa séance extraordinaire du 13 octobre 2015 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 472-09-2015

La conseillère Claire Messier donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-256) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'augmenter de 4 à 5 le nombre maximal de logements par terrain pour l'usage « multifamiliale 4 à 6 logements » dans la zone 9661-08 (Chemin St-Charles), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 473-09-2015

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2015 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 7:

- 1. D15-1847 Projet de construction d'un immeuble multifamilial de 12 étages (78 logements)
6201, rue d'Angora, suite 201 / lot 4 993 271
Bergeron Thouin Architectes**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une tour d'habitation multifamiliale (78 logements) selon le cahier de présentation réalisé par Bergeron Thouin Architectes, le tout identifié " Annexe # D15-1847 ", et ce, aux conditions suivantes :

- 1- Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :
 - pour la construction de l'immeuble, au montant de 100 000 \$;
 - pour l'aménagement paysager, au montant de 45 000 \$.
- 2- Qu'une convention juridique soit dûment signée en regard de différents objets spécifiques figurant au dossier.
- 3- Que le point 1 de la résolution numéro 52-02-2015 concernant le dossier D14-2528 soit abrogé.

- 2. D15-1866 Projet de construction résidentielle révisé - Urbanova
Rue Anne-Hébert / lot 5 097 658
9306-5951 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un ensemble multifamilial regroupant 60 unités de maisons de ville réparties dans 15 bâtiments selon le cahier de présentation réalisé par M. Luc Denis, architecte, le tout identifié "Annexe # D15-1866 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :

- pour la construction des immeubles, au montant de 18 000 \$, 22 500 \$ ou 27 000 \$ par immeuble de 4, 5 ou 6 unités;
 - pour l'aménagement paysager privatif, au montant de 1 750 \$ par immeuble ;
 - pour l'aménagement paysager en commun, au montant de 3 500 \$ par phase de réalisation (suivant un plan de phasage définissant un minimum de 5 phases).
2. Que les niveaux finis soient respectés tels qu'identifiés au plan de nivellement préparé par M. G. Saulnier, ing., daté de juin 2013;
- Justificatif : À l'échelle du projet Urbanova, il est établi pour cible que les niveaux de terrain soient préservés à leur état naturel.
3. Que les plans finaux soient déposés relativement à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction;
4. Que les plans soient ajustés au besoin en regard des exigences du Code national de prévention des incendies du Québec.
5. Que certaines niches de stationnement soient repositionnées sur l'allée de circulation en référence au plan réalisé par M. Luc Denis, architecte, le tout identifié "Annexe # D15-1866 Addenda".
6. Que l'allée de circulation devant le premier ensemble de maisons de ville attenant au secteur précédemment développé soit établie en pente continue.
7. Que le point 5 de la résolution numéro 404-08-2015 concernant le dossier PIIA D15-0770, soit abrogé.

3. D15-1422 **Projet d'affichage "Publicité Logik"
1097, rue Armand-Bombardier, suite 101 /
lot 4 269 242
Publicité Logik**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce Publicité Logik selon le plan réalisé par Publicité Logik, le tout identifié "Annexe # D15-1422".

4. D15-1812 **Projet d'agrandissement industriel
3140, boulevard des Entreprises / lot
2 124 727
Energo Montage Côte-Nord inc.**

QUE le conseil municipal autorise deux agrandissements industriels selon le plan réalisé par M. Alexandru Racoviceanu, le tout identifié "Annexe # D15-1812".

5. **D15-1792** **Projet de modification d'un bâtiment industriel**
900, boulevard Industriel / lots 3 148 893 et 3 748 881
Construction Bernard Anctil inc.

QUE le conseil municipal autorise la modification de la construction d'un immeuble à vocation industrielle selon le plan réalisé par Construction Bernard Anctil inc., le tout identifié "Annexe # D15-1792", et ce, aux conditions suivantes :

- 1- Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 50 000 \$ pour le bâtiment et de 25 000 \$ pour l'aménagement paysager afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;
- 2- Que l'aire d'isolement végétalisée soit poursuivie sur l'élévation nouvellement modifiée;
- 3- Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis.

6. **D15-1830** **Projet d'agrandissement résidentiel**
4180, rue de Vincennes / lot 2 400 304
Cynthia Giroux

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Stéphanie Lalancette, le tout identifié " Annexe # D15-1830 ".

7. **D15-1523** **Projet d'affichage "Caisse Desjardins de Terrebonne"**
1961, chemin Gascon / lot 3 264 429
Enseignes Décor Design Plus inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour les commerces situés au 1961, chemin Gascon, selon le plan réalisé par Bergeron Thouin Architectes et Enseignes Décor Design Plus inc., le tout identifié " Annexe # D15-1523 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que l'ensemble des enseignes sur bâtiment, excepté celle située sur l'élévation avant (logo central), soit apposé sur des rails de soutien laissant percevoir le parement du bâtiment en arrière-plan du lettrage plutôt qu'un panneau .
2. Que l'enseigne sur poteau soit localisée sur le chemin des Anglais.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 474-09-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne développe actuellement le plus grand projet domiciliaire écoresponsable au Canada, soit le projet Urbanova, et qu'un échangeur autoroutier pour y donner accès est essentiel dans la poursuite de ce projet majeur;

ATTENDU QUE l'échangeur est inclus dans la planification du projet de l'autoroute 19;

ATTENDU QUE la construction d'un stationnement pour le transport collectif incitatif est intégrée au projet de l'échangeur;

ATTENDU QUE la route 344 à Bois-des-Filion (rue Adolphe-Chapleau) n'a pas la capacité ni l'emprise nécessaire pour être modifiée dans le but d'en augmenter la capacité et que la situation actuelle, tant sur la route 344 qu'à l'intersection de la route 335, est déjà problématique aux périodes de pointe;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a inclus le projet dans son schéma d'aménagement;

ATTENDU le protocole d'entente numéro 51-142 intervenu en avril 2003 entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour ce projet, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE des modifications ont dû être apportées au projet de 2003 considérant l'acquisition des terrains de la Défense Nationale du Canada situés au nord de l'autoroute 640;

ATTENDU QUE la superficie du terrain disponible pour le projet au nord de l'autoroute 640 a sensiblement diminuée selon les critères environnementaux du gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE la Ville a réalisé un nouveau rapport d'avant-projet préliminaire en 2013 et qui a été finalisé le 15 janvier 2014;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a approuvé le rapport d'avant-projet préliminaire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a autorisé la construction de bretelles temporaires afin de permettre l'accès au projet domiciliaire Urbanova au sud de l'autoroute 640 ouest, bretelles qui seront ouvertes à la circulation en octobre 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a mandaté, en 2015, une firme pour réaliser une étude d'impact sur l'environnement et que l'étude a été déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 30 juin 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne planifie la construction de l'échangeur à partir de l'année 2018 pour être complétée en 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, depuis la signature du protocole d'entente numéro 51-142 en date du 3 avril 2003 avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), a procédé à la réalisation de ses obligations mentionnées au protocole d'entente, soit de procéder aux acquisitions de terrains nécessaires aux bretelles d'accès des côtés nord et sud, de réaliser, en partenariat avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), un projet de pont d'étagement complet et d'avoir payé au ministère des Transports du Québec (MTQ) la somme de 1 312 500\$ pour la levée partielle d'une servitude de non-accès affectant une partie du lot numéro 3 148 966 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le coût du projet de l'échangeur est de l'ordre de 25 000 000\$ selon les estimations actuelles;

ATTENDU QU'il est impératif de confirmer le protocole d'entente intervenu le 3 avril 2003 afin que le projet de construction se réalise à l'intérieur des paramètres prévus à ce protocole;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1150-REC du comité exécutif du 23 septembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de reconnaître le protocole d'entente intervenu en avril 2003 et confirmer à la Ville de Terrebonne sa participation financière de même que le mode de gestion du projet afin que les travaux se réalisent selon l'échéancier prévu.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 475-09-2015

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'une station de pompage, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, de pont, d'aménagements paysagers et d'avant-projet pour l'intégration d'utilités publiques dans le projet de l'avenue Claude-Léveillée et du boulevard des Plateaux (SA15-3005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} juillet 2015 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 août 2015 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Tetra Tech QI inc.	0,95	1 490 765,85\$ t.t.c.
Services EXP inc.	0,76	1 899 387,00\$ t.t.c.
Relief Design	--	--
WSP	--	--
Projet Paysage	--	--

ATTENDU QUE les firmes Relief Design, WSP et Projet Paysage ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 500 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 18 septembre 2015 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Tetra Tech QI inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1051-REC du comité exécutif du 23 septembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **TETRA TECH QI INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'une station de pompage, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, de pont, d'aménagements paysagers et d'avant-projet pour l'intégration d'utilités publiques dans le projet de l'avenue Claude-Léveillée et du boulevard des Plateaux, pour un montant de 1 296 600\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 395.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0439 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la firme Tetra Tech QI inc. soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation.

QUE le conseil municipal confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

QUE les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 476-09-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat et l'installation de deux (2) unités multidisques de stockage (SAN) (SA15-8005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 août 2015 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 1^{er} septembre 2015 à 11 h 01, à savoir :

Serti Informatique inc. 164 963,83\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Serti Informatique inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 2 septembre 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 220 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 18 septembre 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1059-REC du comité exécutif du 23 septembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SERTI INFORMATIQUE INC.**, datée du 1^{er} septembre 2015, pour l'achat et l'installation de deux (2) unités multidisques de stockage (SAN), incluant la formation, la livraison, options supplémentaires et contrat de support et d'entretien pour une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant de 177 493,60\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0422 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 477-09-2015

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre la Ville de Terrebonne, 9222-9863 Québec inc. (Les Jardins d'Angora) et/ou Les Tours Cachemire 1 inc. relativement à l'aménagement d'une piste cyclable sur les lots 4 993 269 et 4 993 040 du cadastre du Québec, propriétés de la Ville;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit les engagements réciproques des parties;

ATTENDU QUE les coûts des travaux seront assumés par la compagnie 9222-9863 Québec inc. et/ou Les Tours Cachemire 1 inc. selon les modalités prévues à l'entente;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente jointe à la présente résolution avec 9222-9863 Québec inc. (Les Jardins d'Angora) et/ou Les Tours Cachemire 1 inc.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 478-09-2015

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
